

Strasbourg, le 20 avril 2020

Madame Brigitte KLINKERT  
Présidente du Conseil Départemental du Haut-  
Rhin  
Hôtel du Département  
100 Avenue d'Alsace  
68000 COLMAR

Monsieur Frédéric BIERRY  
Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin  
Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG Cedex 9

Lettre Recommandée + A.R.

### **LETTRE OUVERTE**

Objet : demande de suspension de la mise en œuvre de la CeA

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Alors que les services du département sont totalement mobilisés - grâce à l'engagement des agents - pour faire face à la crise sanitaire que traversent nos deux départements, la CFDT demande expressément aux Présidents des Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de **suspendre la mise en œuvre de la Collectivité européenne d'Alsace**. Cette demande s'inscrit dans un parallélisme des formes avec ce qui a été annoncé par le secrétaire général du Gouvernement, Marc Guillaume, le 24 mars 2020 concernant la réforme de l'OTE (Organisation Territoriale de l'Etat) : **cette dernière n'est pas envisageable dans le contexte actuel et les réorganisations prévues sont repoussées. Toutes les réformes structurelles sont également repoussées (assurance chômage, retraite pour ne citer que les plus fondamentales)**.

D'un point de vue contextuel tout d'abord, de reprise de l'activité et du service à la population, la conduite de ce chantier ne nous apparaît **pas** comme **prioritaire**. Eu égard à toutes les autres missions de service public exercées par les deux Départements celles-ci sont déjà fortement impactées par le confinement et le seront encore durablement pendant la période de déconfinement progressif annoncée pour le 11 mai prochain au plus tôt.

D'un point de vue local et administratif ensuite, et conformément à **l'article 7 de la loi du 2 août 2019**, la **création** de la CeA est **soumise à la rédaction d'un protocole d'accord avec les organisations syndicales représentatives**. Or, le calendrier du dialogue social étant suspendu du fait de la crise sanitaire actuelle, il n'est pas aujourd'hui possible, dans ces circonstances, que la mise en œuvre de la CeA soit menée dans des **conditions satisfaisantes** et ceci même dans le cadre du déconfinement progressif à venir et de la reprise d'un dialogue social dont les modalités restent encore à définir.

**D'un point de vue philosophique et de cohésion nationale, enfin : la remise du contrat social au cœur des décisions politiques** étant une des conclusions d'ores et déjà tirée de cette crise par le Chef de l'Etat, il semble fondamental de donner le temps nécessaire à la réalisation de ce projet.

La CFDT à son échelon local avec l'appui de son bureau national **demande** donc que soit étudiée en concertation avec les organisations syndicales représentatives, **une ordonnance** permettant d'envisager un **nouveau calendrier** à la hauteur des enjeux politiques et sociaux de cette future Alsace politique qui ne doit pas oublier ses agents, ses services et ses usagers. Cette collectivité n'aura de sens que si elle place ses habitants au cœur du projet, pas si elle existe pour son idéologie.

De plus, dans un même esprit de cohérence, la CFDT demande la **suspension de toutes les organisations et/ou ajustements internes à chaque collectivité ainsi que les fusions à venir (OPUS/SIBAR).**

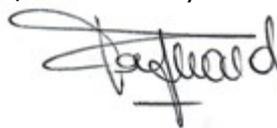
Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Philippe Malaisé  
Secrétaire général Interco 67



Violette Marino  
Secrétaire de la section du CD67  
PO/Nathalie Raynard



Caroline Tal  
Secrétaire Générale Interco 68



Sébastien Hammes  
Secrétaire de la section du CD68



*Copies à :*

Directions Générales de Services du CD68 et CD67.  
Directions des Ressources Humaines du CD68 et CD67.